

# Ministère de la culture

## **Concours externe de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

#### **SUJET N°1 :**

Un camée doit être présenté au public.  
Quelles sont vos recommandations ?

# Ministère de la culture

## **Concours externe de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

#### **SUJET N°2 :**

Une œuvre est conservée à 70% d'humidité relative en réserve.  
Quelles seront les techniques de présentation dans une salle où le taux d'humidité relative est de 50% ?

# Ministère de la culture

## **Concours externe de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

### **SUJET N°3 :**

Des caisses contenant des œuvres d'art arrivent en salle.

Quel est le protocole à appliquer et les gestes professionnels à effectuer ?

# Ministère de la culture

## **Concours interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

#### **SUJET N°1 :**

Un pastel est sorti de sa réserve pour être présenté au public.  
Quelles sont vos préconisations en terme de transport et d'installation ?

# Ministère de la culture

## **Concours interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

#### **SUJET N°2 :**

Un don fait par un particulier arrive dans l'atelier. À l'ouverture des caisses, une odeur suspecte se dégage.  
Quelle est votre attitude ?

# Ministère de la culture

## **Concours interne de technicien d'art, métiers de la présentation des collections, spécialité « installateur-monteur d'objets d'art et de documents », session 2018**

### **Épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier**

19-DEC4-07221

Une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- **une interrogation sur un programme d'histoire de l'art**, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*) ;

- **une interrogation sur les techniques du métier**, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (*préparation : vingt minutes*). L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (*durée totale de l'épreuve : vingt minutes*).

#### **À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET**

- L'usage d'un dictionnaire ou de tout autre document est interdit.
- Ce document comporte **une seule page**. Veuillez signaler toute anomalie au surveillant.

### **SUJET N°3 :**

Un commissaire d'exposition vous sollicite pour la présentation d'un objet en cire.

Que lui conseillez-vous au niveau technique ?